

La **gendarmerie**, un système de **force publique** pour **construire la nation** et **maintenir la cohésion social**

A quoi sert une gendarmerie ? La première réponse, classique, est tirée de la loi : « la gendarmerie est une force chargée de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre public... ». C'est celle qui vient à l'esprit de tous ceux qui, imprégnés de la culture juridique nécessaire à l'exercice de leur fonction, servent dans cette institution. S'ensuit logiquement une énumération de missions et d'organisation des moyens. Cette définition, satisfaisante pour un juriste, est insuffisante pour un historien. En effet, si elle permet de répondre au *quoi*, elle est sans effet pour accéder au *pourquoi*.

Lorsque l'historien élargit le champ chronologique sur plusieurs siècles et le champ géographique à diverses nations de la planète, la réponse est d'un autre ordre. Il découvre en effet de multiples situations de gendarmeries à des époques différentes et dans des pays différents. A la recherche de similitudes, de convergences, de dénominateurs communs, il perçoit, à l'analyse, une autre réponse. Construire la nation, maintenir la cohésion sociale, telle semble bien être la finalité des gendarmeries, l'exécution des différentes missions n'étant, en quelque sorte, que le moyen.

Comment se construit une nation ? Il faut certes, à la base, un sentiment d'appartenance communautaire et un territoire, puis une volonté politique, une histoire initiatrice, parfois longue mais parfois aussi brève et violente, puis des moyens de culture et de droit pour vivre ensemble, pour durer, en faisant de la nation une construction continue. Rapporté à cet objectif, parmi tous les moyens, le système de la gendarmerie apparaît dans certains pays comme un outil exceptionnellement adapté et efficace. Sa pérennité ou sa réapparition après suppression, telle qu'en Roumanie par exemple, en témoigne. Pourquoi ?

Qu'il s'agisse de la France, en 1790, temps fort de la constitution de la nation, des pays d'Afrique au moment de la décolonisation, des pays d'Europe de l'Est au début de l'ère post soviétique, une même nécessité : conserver, maintenir, créer, recréer une gendarmerie. Pour construire ou reconstruire une nation, cette force apparaît, dans ces pays, comme indispensable. Elle est le garant de leur unité nationale.

Ce constat amène deux questions. Pourquoi une gendarmerie et pas une simple police ?

D'où les gendarmeries tirent-elles cette capacité nationalisante ? Deux questions et une seule et même réponse.

Si la fonction d'interdit, issue de la loi, commune à toutes les forces de sécurité intérieure, constitue bien un élément structurant d'une nation, ce n'est pas ce qui fait l'aptitude spécifique d'une gendarmerie. Sa capacité nationalisante, elle la tire de son organisation militaire associée à sa répartition territoriale. C'est son réseau hiérarchiquement structuré fonctionnant sur le mode militaire, composé de militaires qui fait sa force particulière. C'est le caractère militaire de ce système qui fait de la gendarmerie un acteur essentiel dans la construction continue de la nation et le maintien de la cohésion sociale.

Encore faut-il comprendre ce que ce qualificatif générique de militaire signifie pour la gendarmerie. Tout d'abord une appartenance, une adhésion aux valeurs, aux rites, et à l'esprit propres à la communauté des militaires, ayant pour effets la nécessaire consolidation interne d'un corps territorialement disséminé, la manifestation de sa solidarité avec les autres forces armées et la diffusion externe de représentations symboliques de l'État et de la Nation. Ensuite des règles de fonctionnement spécifiques, fondées sur une hiérarchie stricte et une discipline rigoureuse qui garantissent l'exécution, sans faille et sans excès, des missions, dans les situations les plus difficiles, avec des moyens et des méthodes propres aux forces armées, suivant des ordres déclinés et contrôlés d'un échelon à l'autre. Enfin un dispositif très particulier, sans doute le moyen de contrôle social et national le plus original, le plus ingénieux et le mieux adapté qui soit dans le monde des nations du même type : le système des brigades. La brigade, à la fois référence identitaire stable et permanente, ultime point de déconcentration de l'autorité de l'État, vers où converge également la demande de protection du Citoyen, dernier maillon, au plus près des populations, d'une organisation fortement intro-déterminée par la chaîne hiérarchique, auto-régulée par la vie en caserne impliquant les familles, régulatrice des tensions sociales locales, associée dans un maillage territorial serré, contribuant ainsi à intégrer les populations, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent, dans la Nation.

Construire la nation, maintenir la cohésion sociale tel est bien le rôle historique fondamental de la gendarmerie nationale française. Mais qui, aujourd'hui, considère la gendarmerie sous cet angle ? A l'intérieur de l'institution, qui, pourtant, a retrouvé une nouvelle vigueur, le quotidien, l'urgence, le manque de ressources obligent à commander court et à parer au plus pressé. Quant aux politiques, dont on se demande, souvent et pour beaucoup, s'ils ont jamais compris quelque chose à la Gendarmerie, leur impuissance à réformer l'Etat en profondeur laisse peu d'espoir pour une restauration de la Gendarmerie dans sa fonction de système privilégié d'intégration sociale. Pendant ce temps, la nation continue de se déliter, en un agrégat de communautés qui n'hésitent pas à afficher avec ostentation des valeurs étrangères et en totale opposition à celles qui ont fait la France depuis plusieurs siècles. Dommage que le système de la gendarmerie, qui a justement cette capacité exceptionnelle à unifier la nation, ne soit pas mieux utiliser à cette fin.

Général (2s) Georges PHILIPPOT

Docteur en histoire

Président de la SNHPG